

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Selfbeton Autun (SASU) – SIRET : 953 614 252 00021 – APE : 2363 Z
3 rue des Maquis de l'Autunois Morvan – 71400 Autun – Tél. : 06 85 41 48 98 – autun.selfbeton@gmail.com
Version du 21 octobre 2026

SECTION 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 1.1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre Selfbeton Autun (ci-après « le Vendeur ») et tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client ») souhaitant acquérir les produits et services proposés par le Vendeur.

Toute commande ou achat implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client.

Article 1.2 – Produits et services concernés

Les présentes CGV s'appliquent aux produits et prestations suivants :

- Béton frais en libre-service via le distributeur automatique de Selfbeton Autun, accessible du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30 et le samedi de 7 h à 15 h 30.
- Livraison de béton à domicile ou sur chantier dans le cadre du service livraison.
- Vente de blocs béton de type Lego (blocs préfabriqués pour aménagements modulaires).

SECTION 2 – COMMANDES ET MODALITÉS D'ACCÈS

Article 2.1 – Béton en libre-service

L'accès au distributeur est réservé aux titulaires d'un compte client actif. L'ouverture de compte est soumise à l'acceptation d'un dossier complet (formulaire d'ouverture de compte, extrait Kbis pour les professionnels, RIB en cas de règlement par LCR).

Chaque compte est associé à un ou plusieurs badges d'accès personnels et confidentiels. Tout retrait de béton est effectué sous la seule responsabilité du titulaire du badge. La perte ou le vol d'un badge doit être signalé sans délai au Vendeur, qui le désactive.

Le Client s'engage à utiliser le distributeur dans le respect du règlement intérieur affiché sur site. Toute utilisation abusive ou frauduleuse entraîne la suspension immédiate du compte sans préavis.

Article 2.2 – Livraison de béton – Service livraison

Les commandes de livraison sont passées par téléphone ou e-mail. Elles sont confirmées par le Vendeur sous réserve de disponibilité et de conditions d'accès au chantier compatibles avec le véhicule de livraison.

Le Client est responsable d'assurer un accès sécurisé au lieu de livraison. En cas d'impossibilité de livraison imputable au Client (accès bloqué, absence, zone inaccessible), les frais de déplacement restent dus.

Les quantités livrées sont celles mesurées au départ du site. Tout litige sur les quantités doit être formulé par écrit dans les 24 heures suivant la livraison.

Article 2.3 – Vente de blocs béton type Lego

Les commandes de blocs béton sont à formuler par téléphone ou e-mail. La vente est conclue à réception de la confirmation écrite du Vendeur. Les blocs sont disponibles en enlèvement sur site ou avec livraison selon devis.

Les dimensions et tolérances des blocs sont celles du fabricant. Des écarts dimensionnels mineurs inhérents au processus de fabrication ne constituent pas un défaut.

SECTION 3 – TARIFS ET CONDITIONS TARIFAIRES

Article 3.1 – Prix

Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) selon le tarif en vigueur au jour de la commande ou du retrait, affiché sur site et disponible sur demande. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

Article 3.2 – Frais annexes

Des frais spécifiques peuvent s'appliquer selon la prestation :

- Livraison : frais de déplacement calculés selon la distance et le volume, communiqués au devis.
- Badges d'accès : le premier badge est offert à l'ouverture du compte. Chaque badge supplémentaire, ou remplaçant un badge perdu, est facturé 25 € HT.
- Frais de déplacement en cas de livraison impossible imputable au Client.

SECTION 4 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Article 4.1 – Modes de règlement acceptés

Le règlement des factures s'effectue selon le mode choisi à l'ouverture du compte :

- **Virement bancaire** : à réception de facture.
- **LCR (lettre de change relevé)**, réservée aux clients professionnels : facturation et échéance en fin de mois, sur le compte bancaire dont le Client a fourni le RIB.

Article 4.2 – Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable :

- L'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur majoré de 5 points.
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce).
- La suspension immédiate de l'accès au distributeur et de tout service en cours.

En cas de non-paiement persistant, le Vendeur se réserve le droit de résilier le contrat et de procéder au recouvrement judiciaire.

Article 4.3 – Clause de réserve de propriété

Le Vendeur conserve la propriété des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix. Le transfert de risques intervient toutefois à la livraison ou au retrait des produits par le Client.

SECTION 5 – LIVRAISON ET ENLÈVEMENT

Article 5.1 – Délais

Les délais de livraison ou de mise à disposition sont fournis à titre indicatif. Tout retard ne saurait ouvrir droit à des pénalités, dommages-intérêts ou annulation de commande, sauf faute grave du Vendeur.

Article 5.2 – Réception – Vérification

Le Client est tenu de vérifier les produits au moment du retrait ou de la livraison. Toute réserve doit être formulée par écrit (e-mail, courrier) dans les 48 heures. Passé ce délai, les produits sont réputés conformes et acceptés.

Article 5.3 – Risques

Les risques de perte ou de détérioration des produits sont transférés au Client dès la prise en charge des produits (enlèvement sur site ou remise au lieu de livraison).

SECTION 6 – RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

Article 6.1 – Utilisation des produits

Le béton fourni est destiné à des usages courants de construction et de maçonnerie. Il appartient au Client de s'assurer que les produits commandés correspondent à ses besoins et contraintes techniques. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'une utilisation inadaptée des produits.

Les blocs béton type Lego sont des éléments modulaires destinés à des aménagements temporaires ou permanents. Leur mise en œuvre relève de la compétence du Client ou de ses prestataires.

Article 6.2 – Garanties légales

Les produits bénéficient des garanties légales applicables (garantie de conformité et garantie des vices cachés conformément aux articles L. 217-4 et suivants et 1641 et suivants du Code civil).

Article 6.3 – Limitation de responsabilité

La responsabilité du Vendeur est limitée au montant de la commande concernée. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable de dommages indirects, pertes d'exploitation ou préjudices consécutifs.

SECTION 7 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Article 7.1 – Collecte et traitement

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale (nom, coordonnées, RIB, e-mail, historique d'achats) sont traitées par Selfbeton Autun en qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Ces données sont utilisées exclusivement pour la gestion des comptes clients, la facturation et la relation commerciale. Elles sont conservées 5 ans après la fin de la relation commerciale, conformément aux obligations légales comptables.

Article 7.2 – Droits des personnes

Conformément à la réglementation, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition sur ses données, exerçable par courrier ou e-mail à : autun.selfbeton@gmail.com. En cas de difficulté, le Client peut saisir la CNIL (www.cnil.fr).

SECTION 8 – RÉSILIATION

Article 8.1 – Résiliation à l'initiative du Client

Le Client peut mettre fin à son compte client à tout moment par courrier ou e-mail, sous réserve de l'apurement de toutes sommes dues. Le badge d'accès doit être restitué ou désactivé.

Article 8.2 – Résiliation pour manquement

Le Vendeur se réserve le droit de résilier le compte client sans préavis en cas de :

- Non-paiement d'une ou plusieurs factures à échéance.
- Utilisation abusive ou frauduleuse du distributeur ou du badge.
- Communication de fausses informations lors de l'ouverture du compte.

La résiliation n'affecte pas les sommes déjà dues par le Client.

SECTION 9 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Article 9.1 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Article 9.2 – Médiation

En cas de litige, le Client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges avant toute action judiciaire.

Article 9.3 – Juridiction compétente

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de Selfbeton Autun, soit le Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône.

SECTION 10 – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 10.1 – Modification des CGV

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles CGV seront communiquées aux clients par e-mail ou affichées sur site avec un préavis de 30 jours. La poursuite de la relation commerciale après ce délai vaut acceptation des nouvelles conditions.

Article 10.2 – Intégralité de l'accord

Les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord entre les parties sur leur objet et annulent tout accord antérieur. En cas de contradiction entre les CGV et des conditions particulières, ces dernières prévalent.

Article 10.3 – Nullité partielle

Si une clause des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses demeurent pleinement en vigueur.

Pour Selfbeton Autun

Damien Gueugnon, Gérant

Date : _____

Signature :

Lu et approuvé par le Client

Nom / Raison sociale : _____

Date : _____

Signature :